

Explosion du trafic d'espèces protégées sur Internet

L'engagement récent des entreprises de l'e-commerce contre les trafics d'animaux pourrait faire diminuer les ventes illicites.

Le Figaro · 23 Maggio 2018 · MARIELLE COURT @MarielleCourt

NATURE Mais comment la faune sauvage réussit-elle encore à survivre ? On sait qu'un peu partout dans le monde ses territoires sont de plus en plus menacés, l'homme exerçant une pression constante à laquelle vient s'ajouter celle du climat. Ce que le dernier rapport de l'ONG Ifaw (Fonds international pour la protection des animaux) révèle, c'est l'ampleur du trafic qui concerne désormais les espèces menacées, qu'elles soient vivantes ou mortes. Cela fait quinze ans que l'ONG s'intéresse à ce trafic criminel qui concerne les animaux les plus emblématiques (les éléphants pour leur ivoire, les rhinocéros pour transformer leurs cornes en poudre supposée aphrodisiaque) comme ceux qui semblaient pourtant moins populaires (serpents, grenouilles, araignées) en passant par les tortues, les primates, les perroquets...



L'ONG a vu exploser ces dernières années le rôle joué par Internet, le premier marché du monde ouvert 24 heures sur 24. «Un nouvel espace virtuel où les risques de détection sont faibles et les profits de la vente d'espèces sauvages menacées peuvent être astronomiques », rappelle leur rapport. Les enquêteurs se sont concentrés sur le commerce en ligne d'espèces menacées dans quatre pays ; La France, l'Allemagne, la Russie et le Royaume-Uni. En seulement six semaines la «récolte» a été particulièrement fructueuse : «11772 spécimens d'espèces sauvages menacées et en danger ont été mis en vente via 5 381 annonces et messages diffusés sur 106 sites et quatre réseaux sociaux pour une valeur approximative de 3,2 millions d'euros », explique le rapport.

En tête des ventes (45 %), les reptiles dont les tortues marines et terrestres. Viennent ensuite les oiseaux pour environ 25 %, les objets en ivoire (11 %) et enfin des mammifères (félins, primates, ours, rhinocéros...). « 80% des spécimens étaient vivants ce qui prouve la popularité des nouveaux animaux de compagnie », expliquent les experts.

Le problème principal sur Internet est qu'il est très difficile de distinguer ce qui est légal de ce qui ne l'est pas. Dans la plupart des cas en effet, les papiers d'accompagnements comme les numéros de certificat Cites (la convention qui régit le commerce de la faune et de la

flore sauvage menacées d'extinction) attestant de l'éventuelle légitimité de la vente ne sont pas présentés. Jusqu'à présent en Europe, seule la République tchèque exige ces documents. Mais les choses commencent à changer.

Un cadre réglementaire

Depuis le premier rapport de Ifaw en 2008, les grandes entreprises de ventes en lignes à travers le monde ont été sensibilisées et ont pris des engagements. Le site eBay en fait partie. « Lorsque, en 2008, nous nous sommes intéressés au trafic d'ivoire sur Internet, 40 % des ventes dans le monde passaient par cette entreprise », se rappelle Céline Sissler-Bienvenu, directrice pour Ifaw France et Afrique francophone. En 2016, sept entreprises internationales se sont regroupées pour adopter un cadre réglementaire élaboré par trois ONG (Traffic, WWF, Ifaw). Et, en mars 2018, ce sont 21 entreprises de l'e-commerce et de réseaux sociaux qui se sont engagées « pour lancer la première coalition mondiale contre le trafic d'espèces sauvages en ligne dans le but de réduire collectivement le commerce illégal sur leurs plateformes de 80 % d'ici à 2020 ».

« Quand les entreprises s'engagent, ça marche », souligne Céline Sissler-Bienvenu. « Après l'adoption de ce cadre en un an seulement eBay a supprimé ou bloqué plus de 25000 annonces portant sur des espèces sauvages qui étaient en infraction avec ces règles ». En France, des mesures prises avec Le Bon Coin ont permis de faire diminuer les ventes de perroquets gris du Gabon qui sont en voie d'extinction, même si le site n'a pas encore rejoint la coalition.

Ces avancées certaines ne peuvent toutefois pas cacher le chemin qu'il reste à parcourir. « Il faut que ces mesures s'accompagnent de règlements par les États », poursuit Céline Sissler-Bienvenu, ce qui n'est pas le cas actuellement, en instaurant notamment « une législation au niveau national et européen pour interdire tout commerce d'ivoire travaillé, intérieur ou international avec des exemptions limitées ». Sans compter que vendeurs et acheteurs risquent d'être de plus en plus tentés d'utiliser des langages codés pour passer au travers des gouttes, voire de se retrouver sur des sites non référencés. « Il y a un peu plus de deux ans nous avons effectué des recherches sur ces sites. On y a repéré quelques transactions. Nous n'avons pas la naïveté de penser que cela nous donne une idée juste de ce qui se passe, mais cela nous permet malgré tout d'avoir un point "zéro" pour pouvoir faire des comparaisons plus tard », insiste la directrice d'Ifaw France. « Les comportements criminels s'adaptent en permanence pour étudier les nouvelles possibilités d'écouler des produits illégaux », rappelle le rapport.